



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
05.09.2018 Bulletin 2018/36

(51) Int Cl.:
A44C 9/00 (2006.01) **A44C 17/02 (2006.01)**
A44C 5/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17173849.5**

(22) Date de dépôt: **31.05.2017**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **ALTESSE**
07310 Saint-Martin-De-Valamas (FR)

(72) Inventeur: **CANTAS, Frédéric**
78990 ELANCOURT (FR)

(74) Mandataire: **Rataboul, Xavier**
Lambert & Associés
18 avenue de l'Opéra
75001 Paris (FR)

(30) Priorité: **03.03.2017 FR 1700221**

(54) **ELEMENT DECORATIF PORTATIF COMPORTANT UNE GARNITURE PLAQUEE SOUS UNE STRUCTURE RIGIDE AJOUREE**

(57) Élément décoratif portatif comportant une structure rigide (10) présentant des perçages décoratifs (11), recevant sur sa face arrière (12), en position d'utilisation, une garniture (20) formant une plaque visible au travers de ces perçages, apte à être cintrée de manière élastique, caractérisé en ce que la face arrière (12) de la struc-

ture rigide comprend au moins deux épaulements (14, 16) opposés l'un par rapport à l'autre et contre lesquels, en position d'utilisation, des bords (21) de la garniture (20) sont appuyés de manière élastique et réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre la face arrière de la structure.

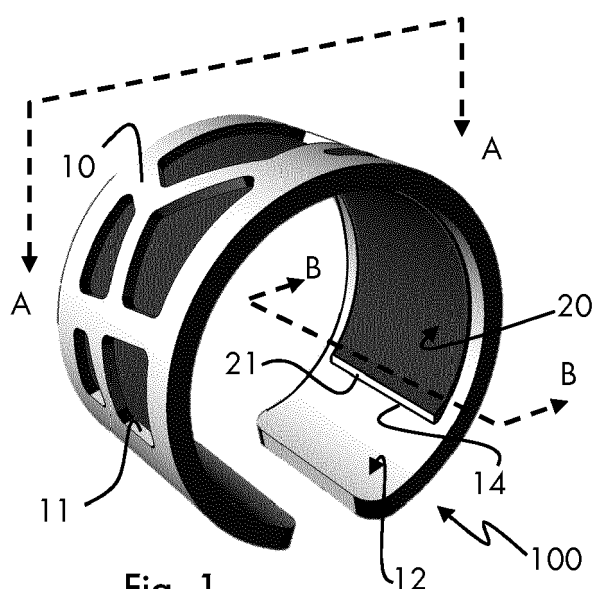


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un élément décoratif portatif associant plusieurs éléments, pouvant présenter des aspects différents et/ou être réalisés dans des matériaux différents.

[0002] Les procédés modernes de découpe de feuilles de métaux permettent de réaliser à partir de métaux comme de l'acier, du laiton, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent ou de l'or, des découpes variées et fines comprenant en particulier des perçages de différentes formes, pour réaliser des bijoux ou des accessoires de mode.

[0003] Il est connu de fixer de manière définitive sur la face intérieure de la tôle découpée une garniture légèrement souple apparaissant au travers des ouvertures de cette tôle, présentant un aspect ainsi que des couleurs différents afin de réaliser un effet esthétique décoratif.

[0004] De préférence on utilise pour la garniture intérieure des matériaux nobles, comme des tissus naturels ou synthétiques de qualité, ou du cuir. On a alors la tôle rigide donnant la forme générale de l'élément décoratif, ainsi qu'un aspect extérieur résistant à l'usure, qui peut être brillant, satiné ou mat, et la garniture intérieure formant un matériau plus souple et plus chaleureux, dont la nature, l'aspect et la couleur tranche sur le métal.

[0005] On peut réaliser notamment des bracelets, des broches, des pendentifs d'oreilles ou des sautoirs, comprenant une feuille de métal découpée formant une structure rigide présentant un galbe particulier suivant sa fonction. On réalise par exemple des bracelets formés dans une bande de tôle enroulée, présentant une ouverture permettant de passer de manière ajustée le poignet.

[0006] La garniture peut recevoir des éléments additionnels pour assurer en particulier la fonction de fixation ou de portage, comme un cordon ou une chaîne passant autour du cou pour un sautoir, ou une épingle pour l'accrochage d'une broche sur un habit.

[0007] Pour des bijoux directement en contact avec la peau comme les bracelets, la garniture intérieure plus souple donne un contact plus agréable sur cette peau.

[0008] Toutefois un problème qui se pose avec ce type d'élément décoratif, est qu'avec une garniture intérieure fixée de manière permanente sur la tôle par différents moyens pour assurer un bon maintien ainsi qu'un placage sous la tôle, on ne peut alors pas procéder de manière simple et rapide au changement de cette garniture.

[0009] De plus un détachement de la garniture nécessite généralement l'utilisation d'outillage spécialisé, pour retirer notamment des vis de serrage ou des rivets, et peut causer un endommagement des éléments. L'opération de démontage et de remontage peut être lente et délicate pour conserver un aspect et une finition impeccable afin de justifier de la fonction décorative.

[0010] On ne peut alors pas réaliser rapidement des variantes du même bijou ou élément décoratif, en changeant la garniture ou la tôle décorative, alors qu'on cherche de plus en plus à personnaliser les accessoires de

mode pour les adapter par exemple aux habits portés, aux types d'activités prévues, ou à un besoin de renouvellement fréquent pour ne pas répéter une même décoration.

[0011] La présente invention a notamment pour but d'éviter ces inconvénients de la technique antérieure et de permettre une fixation rapide, réversible, sans pièce de fixation rapportée, discrète d'une garniture de décoration sous une structure rigide d'un élément décoratif tel qu'un bijou.

[0012] On entend par fixation réversible, une fixation pouvant être faite et défaire manuellement sans outil. Au contraire, on entend par fixation permanente, une fixation nécessitant un outil pour être faite ou défaire (sertissage, vissage, collage, etc.). Ainsi, un moyen de fixation permettant une fixation réversible manuelle est qualifié, dans le présent texte, de « moyen de fixation réversible ».

[0013] La présente invention propose à cet effet un élément décoratif portatif comportant une structure rigide présentant des perçages décoratifs, recevant sur sa face arrière, en position d'utilisation, une garniture formant une plaque visible au travers de ces perçages, apte à être cintrée de manière élastique. Selon l'invention, la face arrière de la structure rigide comprend au moins deux épaulements opposés l'un par rapport à l'autre et contre lesquels, en position d'utilisation, des bords de la garniture sont appuyés de manière élastique et réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre la face arrière de la structure.

[0014] Selon d'autres modes de réalisation, qui peuvent être combinés entre eux :

- la structure rigide peut être réalisée dans une tôle métallique présentant des perçages décoratifs ;
- la face arrière de la structure rigide peut être cintrée et comprendre deux extrémités libres, les épaulements étant agencés auxdites extrémités libres afin de constituer, en position d'utilisation, un moyen de blocage longitudinal réversible de la garniture ;
- la face arrière peut comporter en outre des pattes latérales d'appui de bords de la garniture ;
- la face arrière peut comporter en outre des épaulements latéraux d'appui de bords de la garniture ;
- la face arrière peut comprendre une cavité de profondeur inférieure à une épaisseur de la structure rigide et délimitée par un rebord circonférentiel formant épaulement, la cavité étant destinée à recevoir la garniture de sorte qu'en position d'utilisation, des bords de la garniture sont appuyés de manière élastique et réversible contre le rebord de la cavité afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre la face arrière de la structure ;
- une distance entre deux épaulements opposés, suivant le contour de la face arrière de la structure, peut être inférieure à la distance correspondante sur la garniture de manière à assurer son serrage et son placage contre la face arrière de la structure par ces

épaulements ;

- l'élément décoratif peut constituer une bague comprenant une bande rigide cintrée sensiblement suivant un arc de cercle, présentant une ouverture pour le passage d'un doigt ; et/ou
- la garniture peut comporter deux faces de couleurs différentes, prévues pour être tournées alternativement vers la structure.

[0015] Un avantage de cet élément décoratif est que les épaulements appliquant un serrage de la garniture, assurent une contrainte sur cette garniture permettant de la maintenir sans jeu sous la structure rigide et donc sans usure, et génèrent une pression qui tend quand la garniture est cintrée à repousser la garniture vers l'extérieur ce qui donne son placage sur la face arrière assurant l'effet esthétique recherché.

[0016] En outre, les moyens de fixation sont invisibles de l'extérieur lorsque le bijou est porté. De plus, les épaulements épousant la forme des bords de la garniture, ils sont très discrets même lorsque le bijou n'est pas porté, de sorte que l'utilisateur ne voit pas immédiatement comment est fixé la garniture.

[0017] On peut alors de manière simple et rapide, sans endommager aucun composant, déboîter la garniture pour la retirer et la remplacer par une autre. On peut aussi utiliser cette garniture avec une autre structure métallique.

[0018] L'invention a également pour objet un kit de décoration comprenant un élément décoratif précédent et une pluralité de garnitures décoratives différentes.

[0019] D'autres caractéristiques de l'invention seront énoncées dans la description détaillée ci-après, faite en référence aux dessins annexés, qui représentent, respectivement :

- la figure 1, une vue schématique en perspective d'une bague formant un élément décoratif selon l'invention ;
- les figures 2 et 3, des vues schématiques en perspective présentant respectivement la structure rigide et la garniture de cette bague qui sont détachées ;
- la figure 4, une vue schématique en coupe longitudinale, selon la ligne A-A de la bague de la figure 1, d'un premier mode de réalisation d'une bague seule, dépourvue de garniture ;
- la figure 5, une vue schématique en coupe longitudinale d'un deuxième mode de réalisation d'une bague seule, dépourvue de garniture ;
- les figures 6 à 8, des vues schématiques en coupe longitudinale, de trois modes de réalisation de bagues munies de garnitures d'épaisseurs différentes ;
- les figures 9a à 9c, des vues schématiques en coupe présentant l'assemblage de la garniture sous la structure rigide ; et
- la figure 10, une vue schématique en coupe transversale selon la ligne B-B de la bague de la figure 1 ;
- la figure 11, une vue schématique vue de côté d'un

mode de réalisation alternatif de moyens de maintien latéral de la garniture.

[0020] La figure 1 présente une bague 100 comportant une structure rigide 10 formée dans une bande de tôle métallique découpée pour présenter des perçages décoratifs 11. La structure rigide 10 est cintrée pour former une boucle, fermée ou non, et présentant une ouverture pour le passage d'un doigt. Une structure similaire pourrait être utilisée pour réaliser un bracelet.

[0021] Divers métaux peuvent être utilisés tels que l'acier, du cuivre, de l'argent, de l'or, de l'aluminium, ou un alliage d'un ou plusieurs de ces métaux.

[0022] D'autres matériaux peuvent être utilisés pour réaliser la structure rigide 10, comme par exemple du bois, ou un polymère rigide.

[0023] Les perçages décoratifs 11 peuvent être obtenus par découpage, moulage, ou par la fixation non bord à bord de pièces pleines afin de laisser entre elles des espaces vides. Par exemple, on peut souder des plaques entre elles pour obtenir la structure rigide ajourée de l'invention.

[0024] Selon l'invention, une garniture 20 est plaquée à l'intérieur de la structure métallique 10 sur sa face arrière 12 et contre au moins deux épaulements 14 portés par la face arrière 12. En particulier, les épaulements 14 sont agencés de manière opposés le long de l'axe longitudinal de la structure rigide, de préférence aux extrémités libres 15 de la structure 10 afin de constituer, en position d'utilisation, un moyen de blocage longitudinal réversible de la garniture 20.

[0025] Dans le mode de réalisation des figures 1 2 et 4, la face arrière 12 comporte également des épaulements latéraux 16 d'appui des bords longitudinaux 22 de la garniture 20, formant des moyens de maintien latéral de la garniture 20.

[0026] Plus précisément, dans ce mode de réalisation, la face arrière 12 comprend une cavité 17, de forme identique à celle de la garniture 20 (voir figure 3), et de profondeur E0 inférieure à une épaisseur E de la structure rigide. Par exemple, la structure rigide présente une épaisseur de 1,2 millimètre et la cavité ne présente qu'une profondeur de 0,6 millimètres.

[0027] La cavité 17 est ainsi délimitée au fond par la face arrière 12, et latéralement par un rebord circonférentiel formant épaulement 14-16. Dans l'exemple numérique donné, ces épaulements 14-16 mesurent donc 0,6 millimètres de haut.

[0028] En d'autres termes, les épaulements 14-16 sont constitués par le bord d'une surépaisseur de matière par rapport à l'épaisseur de matière au sein de la cavité 17.

[0029] Dans le mode de réalisation illustré en figure 3, la garniture 20 présente une forme sensiblement en rectangle.

[0030] Plus généralement, les dimensions de la cavité 17 et de la garniture 20 sont telles qu'en position d'utilisation, les bords transversaux 21 et longitudinaux 22 de la garniture 20 sont appuyés en force, de manière élas-

tique et réversible, contre le rebord 14-16 de la cavité afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre la face arrière 12 de la structure 10. Cet agencement est représenté en figure 10 qui illustre une coupe transversale de la bague 100 selon la ligne B-B de la figure 1.

[0031] De même, comme le montre la figure 1, les bords transversaux 21 sont en appui de manière élastique et réversible contre les deux épaulements 14 (un seul est visible sur la figure 1) portés par la face arrière 12 de la structure 10, ce qui permet d'appliquer un serrage de cette garniture 20 réalisant son placage contre la face arrière 12 de la structure 10.

[0032] Pour assurer le serrage et le placage de la garniture 20 contre la face arrière 12 de la structure 10 par les épaulements 14, la distance D1 entre deux épaulements 14 opposés, suivant le contour de la face arrière de la structure rigide 10, est juste inférieure à la distance D2 correspondante sur la garniture 20 (voir figure 3).

[0033] Avantagusement, la garniture est en cuir ou comporte deux faces de cuir. Les faces de cuir constituent un matériau assurant une bonne durabilité ainsi qu'un contact agréable avec la peau.

[0034] Alternativement, la garniture peut être en matériau synthétique, voire en métal sous forme d'une feuille métallique (acier titane).

[0035] Ce qui importe, c'est que la combinaison matériau/épaisseur de la garniture permette un cintrage élastique et non plastique de la garniture.

[0036] Pour cela, la garniture doit présenter une mémoire de forme qui lui permet de reprendre sa forme après un cintrage.

[0037] Par exemple, on choisit un cuir légèrement souple, présentant une élasticité avec une mémoire de forme qui lui permet de reprendre sa forme après un cintrage. Si nécessaire on peut réaliser un empilage de cuirs assemblés entre eux donnant une semi rigidité à la garniture, avec par exemple une âme flexible centrale présentant une épaisseur d'environ 1/10mm.

[0038] De préférence, la garniture comporte deux faces de couleurs différentes, prévues pour être tournées alternativement vers la structure. On peut ainsi rapidement avec l'achat d'une seule garniture, bénéficier d'un élément décoratif présentant deux aspects différents.

[0039] Alternativement aux épaulements latéraux 16 creusés dans l'épaisseur de la structure rigide, la face arrière 12 peut supporter, comme illustré en figure 11, des pattes latérales 18 d'appui de bords de la garniture 20, constituant ainsi des moyens de maintien latéral ponctuels (et non continu comme dans les figures 1 et 2) de la garniture 20. Ces pattes latérales 18 peuvent être constituées avantageusement par le pliage de la tôle de la structure rigide.

[0040] Ces moyens de maintien latéral de la garniture permettent un maintien en position précis de la garniture en évitant que la garniture ne glisse hors de la structure rigide sous l'effet des mouvements de l'utilisateur.

[0041] Cependant, dans certains cas (par exemple

lorsqu'il s'agit d'une bague), ces moyens de maintien latéral ne sont forcément nécessaires (la bague bouge peu car elle est généralement bien ajustée sur le doigt).

[0042] Ainsi, la face arrière 12 peut ne comporter aucun épaulement latéral 16 et aucune patte latérale 18.

[0043] Ce mode de réalisation est illustré en coupe longitudinale à la figure 5. La garniture 20 (non illustrée sur cette figure) n'est alors maintenu que selon la direction longitudinale par les épaulements 14.

[0044] Dans ce cas, les bords longitudinaux 22 de la garniture 20 affleurent avantageusement les bords latéraux 13 de la structure rigide 10 lorsque la garniture est plaquée à l'intérieur de la structure métallique 2 sur sa face arrière.

[0045] Ainsi, d'une manière générale, selon l'invention, la garniture 20 forme une plaque qui peut être cintrée de manière élastique, en appui contraint à l'intérieur de la structure 10 sur deux épaulements 14 disposés chacun dans l'axe longitudinal de la bande, près d'une extrémité de cette bande.

[0046] Ainsi, en utilisation, la garniture peut se bomber et être appliquée élastiquement en force contre la structure rigide par le coincement contre les épaulements 14.

[0047] En d'autres termes, la garniture 20 est arc-boutée sur les épaulements 14 et contre la face arrière 12 de la structure rigide 10.

[0048] Plus généralement, les épaulements transversaux 14 (et les épaulements latéraux 16 ou les pattes latérales 18 lorsqu'ils sont présents) appliquent un serrage de la garniture 20, ce qui applique une contrainte sur la garniture permettant de la maintenir sans jeu dans la structure et donc sans usure, et génèrent une pression qui tend à la cintrer et à la repousser vers la structure métallique, ce qui donne son placage sur la face arrière assurant l'effet esthétique recherché.

[0049] Les figures 6, 7 et 8 illustrent trois modes de réalisations dans lesquels l'épaisseur de la garniture diffère.

[0050] Sur la figure 6, la garniture 20 présente une épaisseur E1 supérieure à la hauteur E0 des épaulements 14.

[0051] Par exemple, la tôle de la structure 10 présente une épaisseur d'environ 1 à 2 millimètre, les épaulements 14 une hauteur E0 de 0,6 millimètre, et la garniture en cuir 20 une épaisseur E1 supérieure à 0,6 millimètre et qui peut aller jusqu'à environ 1 à 2 millimètres. Une trop grande surépaisseur de la garniture par rapport aux épaulements risque d'être inconfortable lorsqu'il s'agit d'une bague.

[0052] Sur la figure 7, la garniture présente une épaisseur E2 égale à la hauteur E0 des épaulements 14 et sur la figure 8, la garniture présente une épaisseur E3 inférieure à la hauteur E0 des épaulements 14.

[0053] Dans tous les cas, l'appui de la garniture contre les épaulements 14 permet son plaquage contre la structure rigide 10 et son maintien en place.

[0054] Les figures 9a à 9c présentent le procédé d'assemblage de la garniture 20 sous la structure rigide 10,

ici une bague.

[0055] La figure 9a présente d'abord la mise en forme de la garniture 20, qui est cintrée et enroulée dans le sens de la flèche F1 pour présenter un diamètre un peu inférieur à celui de la structure 10 disposée en-dessous.

[0056] La garniture 20 est alors descendue verticalement par un coulissement axial en la glissant dans la structure 10 et l'une des extrémités de la garniture 20 est mise en butée contre un épaulement 14 dans le sens de la flèche F2 (figure 9b).

[0057] Le cas échéant, la garniture 20 est également ajustée entre les deux épaulements transversaux 18, qui forment un calage latéral transversal.

[0058] La garniture présentant une longueur D2 juste supérieure à la longueur D1 entre deux épaulements 14, suivant le contour de la face arrière de la structure rigide 10, l'utilisateur comprime légèrement la garniture 20 dans le sens de la flèche F3 (ce qui a pour effet d'augmenter légèrement son épaisseur de E1 à E1'; voir figure 9b), puis il applique une pression F4 à l'intérieur de la garniture 4 afin d'engager la deuxième extrémité de la garniture contre le deuxième épaulement 14 dans le sens de la flèche F5 (figure 9c). Ce faisant, la garniture retrouve son épaisseur E1.

[0059] En prévoyant une distance D2 entre les deux bords de la garniture 20 légèrement supérieure à la distance D1 disponible entre les deux épaulements 14 en suivant la courbure de la structure, on a une certaine pression longitudinale de cette garniture 20 dans la structure rigide 10 assurant un maintien et une absence de jeu en générant un serrage longitudinal (et éventuellement transversal en cas d'épaulements transversaux 16 ou de pattes latérales 18) et un placage de la garniture contre la face arrière de la structure par ces épaulements.

[0060] De plus la mémoire de forme de la garniture 20 un peu élastique, tend à maintenir son écartement à l'intérieur de la structure 20, ce qui renforce son placage dans cette structure. Le montage de la garniture 20 simple et rapide, sans outillage, assure un positionnement efficace qui est maintenu dans le temps.

[0061] On obtient un bijoux (bague ou bracelet) présentant en même temps l'aspect brillant et lumineux de la structure métallique 10, donnant par sa raideur la forme générale du bijou, ornée des perçages 11 au travers desquels apparaît la garniture en cuir 20 apportant de la couleur et de la douceur. En particulier on peut choisir un relief du cuir particulier donnant un aspect luxueux au bijou. La combinaison des deux technologies différentes, du métal orné de découpes présentant un éclat métallique et du cuir de la garniture, provenant du savoir-faire de deux métiers différents, donne un contraste apportant une esthétique moderne particulière.

[0062] Le démontage de la garniture 20 se fait simplement, soit en poussant sur une de ses extrémités pour la déboîter hors de l'épaulement 14 correspondant, soit en la poussant depuis la face extérieure de la structure rigide 10, à travers les orifices décoratifs 11. Cette poussée peut se faire soit avec un doigt soit avec une tige

poussoir selon la taille des orifices décoratifs.

[0063] On notera que ce démontage se fait sans modifier ni endommager aucune partie.

[0064] Avantageusement on dispose deux couleurs différentes sur les deux faces de la garniture 20 qui est réversible, ce qui permet à partir d'une même garniture montée dans un sens ou dans l'autre d'obtenir deux effets différents sur le même bijou.

[0065] En variante on peut réaliser une garniture 20 présentant une surface formée par d'autres matériaux, comme du tissu naturel ou synthétique, ou une matière plastique. Si nécessaire on réalise un empilage de matériaux comprenant à l'intérieur une plaque présentant une élasticité pour assurer le cintrage et une mémoire de forme.

[0066] On peut aussi réaliser une garniture 20 qui dépasse par endroit sur les côtés de la structure, pour être visible et donner une esthétique particulière.

[0067] On peut prévoir une vente individuelle des garnitures 20 à part des structures rigides 10, ce qui permet alors de disposer à un coût réduit d'un grand choix d'aspects et de couleurs. On peut aussi retirer la garniture 20, pour porter uniquement la structure métallique 10 ce qui donne une variante de présentation supplémentaire. Le fait que les épaulements soient presque invisibles rend l'utilisation de la structure rigide seule agréable (sans risque de griffure avec un moyen de fixation type boutonnière) et discrète (les moyens de fixation n'apparaissent pas vu de l'extérieur).

[0068] On peut également vendre avantagement un kit de décoration adapté à chaque structure rigide (un bracelet, une bague), et comprenant une pluralité de garnitures 20 différentes esthétiquement et un élément décoratif selon l'invention.

[0069] La discrétion des épaulements et leur efficacité de maintien permet également de réduire l'épaisseur de la structure rigide 10, ce qui autorise la création de motifs plus détaillés

[0070] Les découpes de la structure rigide 10 peuvent être également combinées avec des emboutissages ou des gravures sur la surface métallique de la tôle, pour apporter d'autres effets décoratifs, comme des écritures. La structure 10 présente une surface qui peut être polie, satinée ou mate, comprenant un métal ou un revêtement comportant une bonne tenue mécanique ainsi qu'une résistance à l'oxydation et aux agents chimiques de manière à conserver son aspect sans usure et sans altération. On peut en particulier réaliser un revêtement en or, en argent, en ruthénium, en palladium ou en rhodium.

Revendications

1. Élément décoratif portatif comportant une structure rigide (10) présentant des perçages décoratifs (11), recevant sur sa face arrière (12), en position d'utilisation, une garniture (20) formant une plaque visible au travers de ces perçages, apte à être cintrée de

manière élastique, **caractérisé en ce que** la face arrière (12) de la structure rigide comprend au moins deux épaulements (14, 16) opposés l'un par rapport à l'autre et contre lesquels, en position d'utilisation, des bords (21) de la garniture (20) sont appuyés de manière élastique et réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre la face arrière de la structure.

quel la garniture (20) comporte deux faces de couleurs différentes, prévues pour être tournées alternativement vers la structure.

2. Élément décoratif selon la revendication 1, dans lequel la structure rigide (10) est réalisée dans une tôle métallique présentant des perçages décoratifs (11). 10
3. Élément décoratif selon la revendication 1, dans lequel la face arrière (12) de la structure rigide est cintrée et comprend deux extrémités libres (15), les épaulements (14) étant agencés auxdites extrémités libres afin de constituer, en position d'utilisation, un moyen de blocage longitudinal réversible de la garniture. 15
20
4. Élément décoratif selon la revendication 1, dans lequel la face arrière (12) comporte en outre des pattes latérales (18) d'appui de bords de la garniture (20). 25
5. Élément décoratif selon la revendication 1, dans lequel la face arrière (12) comporte en outre des épaulements latéraux (16) d'appui de bords (22) de la garniture (20). 30
6. Élément décoratif selon la revendication 5, dans lequel la face arrière (12) comprend une cavité (17) de profondeur (E0) inférieure à une épaisseur (E) de la structure rigide et délimitée par un rebord circonférentiel formant épaulement (14-16), la cavité (17) étant destinée à recevoir la garniture (20) de sorte qu'en position d'utilisation, des bords (21-22) de la garniture sont appuyés de manière élastique et réversible contre le rebord (14-16) de la cavité afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre la face arrière de la structure. 35
40
7. Élément décoratif selon la revendication 1, dans lequel une distance (D1) entre deux épaulements (14) opposés, suivant le contour de la face arrière de la structure (10), est inférieure à la distance (D2) correspondante sur la garniture (20) de manière à assurer son serrage et son placage contre la face arrière de la structure par ces épaulements. 45
50
8. Élément décoratif selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** constitue une bague comprenant une bande rigide cintrée sensiblement suivant un arc de cercle, présentant une ouverture pour le passage d'un doigt. 55
9. Élément décoratif selon la revendication 1, dans le-

- 5 10. Kit de décoration comprenant un élément décoratif selon la revendication 1 et une pluralité de garnitures décoratives (20) différentes.

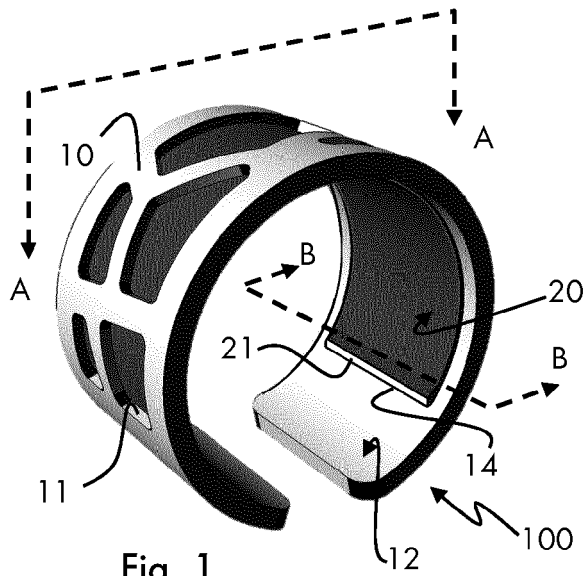


Fig. 1

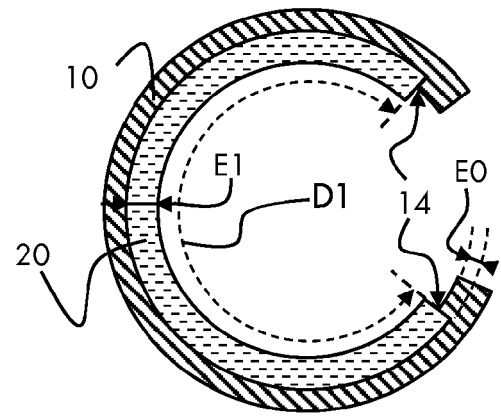


Fig. 6

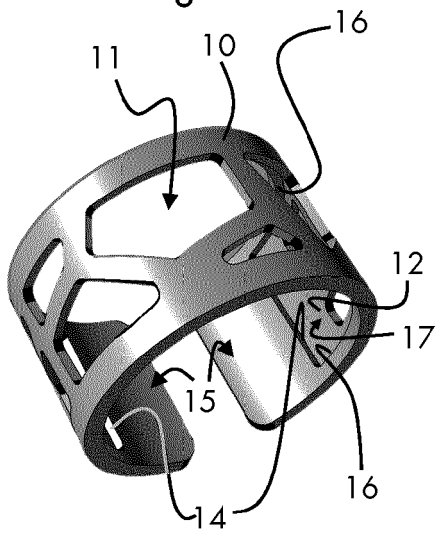


Fig. 2

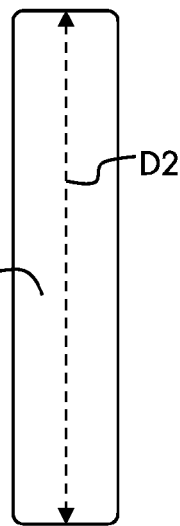


Fig. 3

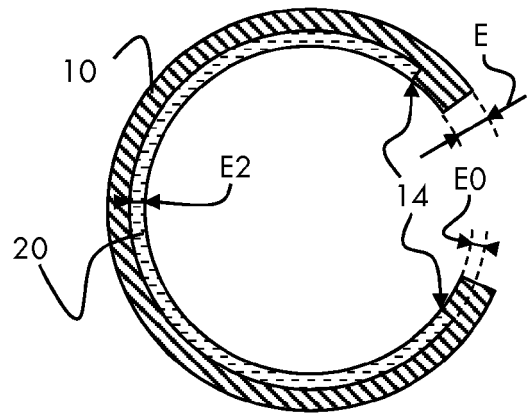


Fig. 7

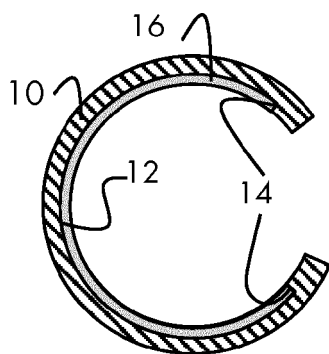


Fig. 4

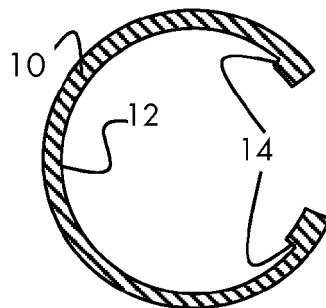


Fig. 5

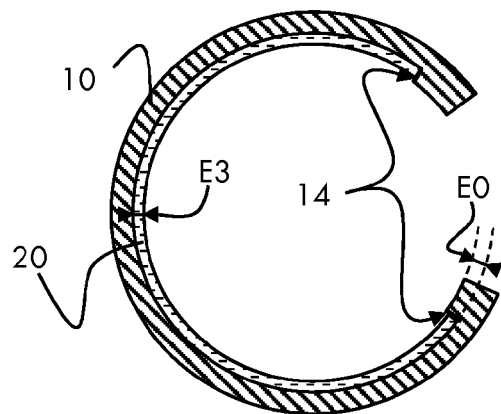


Fig. 8

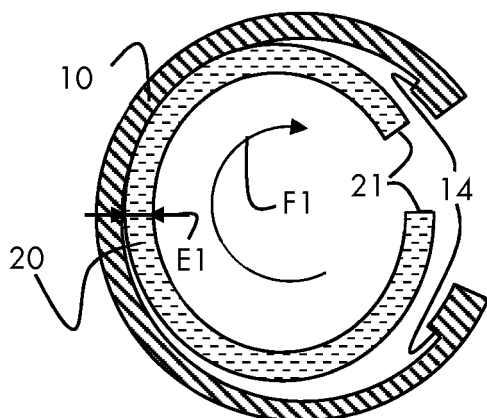


Fig. 9a

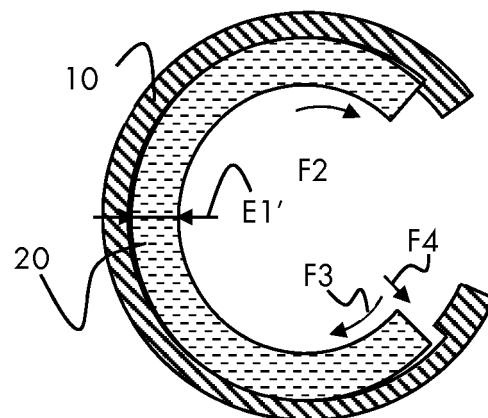


Fig. 9b

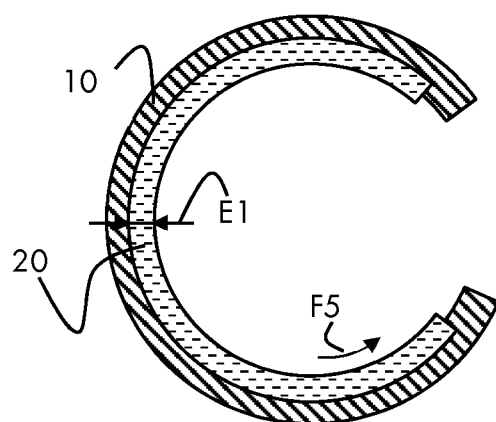


Fig. 9c

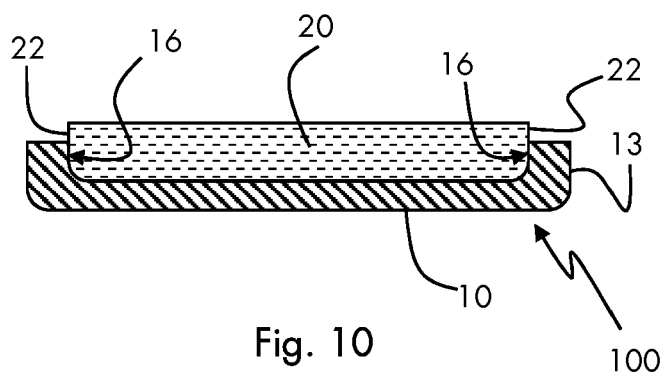


Fig. 10

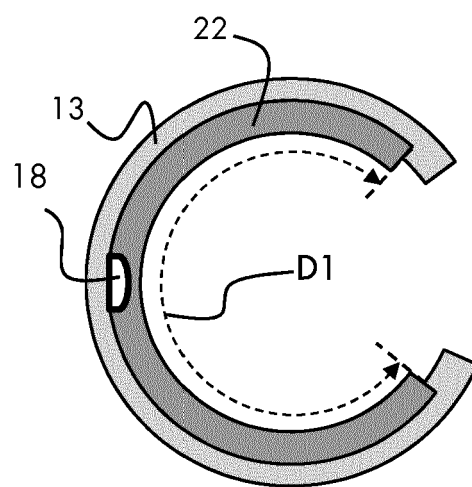


Fig. 11



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 17 3849

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 230 986 A (ALFRED BERTRAM LOACH; JOHN HOWARD LOACH) 26 mars 1925 (1925-03-26) * page 1, lignes 6-16, 28-30, 59-74 * * page 2, lignes 76-98; figures 1, 2 *	1,2,4,5, 8-10	INV. A44C9/00 A44C17/02 A44C5/00
X	CH 325 212 A (HUMBERT & CIE S A [CH]) 31 octobre 1957 (1957-10-31) * page 1, lignes 9, 17-31; figures 2, 3 *	1,2,4,5, 8-10	
A	Antoine Roux: "Les georgettes New Essentielles", YouTube 7 octobre 2016 (2016-10-07), XP002773747, Extrait de l'Internet: URL:https://www.youtube.com/watch?v=iimzVP0Jp24 [extrait le 2017-09-13]	1-10	
A	US 221 728 A (HALSEY) 18 novembre 1879 (1879-11-18) * abrégé; revendication 1; figures 1,2 *	1,2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 14 septembre 2017	Examineur Monné, Eric
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 17 3849

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-09-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 230986 A	26-03-1925	AUCUN	
CH 325212 A	31-10-1957	AUCUN	
US 221728 A	18-11-1879	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82